

que dans la vie absolue ne saurait s'expliquer que par un acte de création. Mais il y a des cœurs si durs qu'ils n'avouent même pas qu'ils ont été créés par Dieu !

Toujours l'homme reçoit la substance, ce qu'il ne peut tirer de lui-même; et toujours l'homme en fait l'emploi, ce que Dieu ne peut faire pour lui. Mais dans cet acte s'établit l'intention, et Dieu voyant le mouvement du cœur se laisse toucher d'amour. Dieu sait bien que nous ne pouvons fournir la substance d'aucune chose. Aussi, nous a-t-il envoyé son Verbe, afin qu'étant passé du côté de l'homme, nos œuvres aient en lui une substance et un poids réel dans l'absolu (1).

Nous appelons donc méritoires les œuvres qui sont faites avec notre liberté dans la vertu du Verbe. Ces mots, *l'homme doit mériter la vie éternelle*, signifient qu'il doit en devenir digne par le Verbe. Aussi, telle est l'idée que l'Église a attachée à ce mot *mérite*. Et de là, avec toute sa profondeur, cette proposition du grand Concile : « La bonté de Dieu est si grande qu'il regarde ses *dons* comme nos propres *actions* (2). »

En définitive, l'homme ne saurait agir que dans la portée du relatif, et Dieu saisit l'acte pour le rendre à l'absolu. La création ne pouvait pas avoir lieu autrement : l'homme n'a à lui que sa volonté ! Être libre, c'est être cause, c'est être Dieu, mais Dieu dans le relatif, et c'est là le Dieu que nous sommes. Puisque nous ne sommes et n'agissons qu'en puissance, il faut que Dieu donne substantiellement à nos actes la signification qu'ils ont.

(1) Ce fait a été exagéré par Luther. Ses erreurs viennent de ce que la notion de la liberté n'entrait pas dans son esprit, de là sa doctrine : la grâce fait tout, la foi justifie sans les œuvres, l'homme ne saurait absolument coopérer en rien à son salut. Il appelle la liberté un crime de leze-majesté divine. En voulant attaquer l'égoïsme, Luther détruisit le moi (*de servo arbitrio ad Erasmo*, Hoterod. l. I, fol. 4). N'ayant pas compris la liberté, cette merveille du relatif, on peut remarquer que Luther est resté conséquent avec la notion exclusive de l'absolu.

(2) Concil. Trident. Sess. VI, c. 16. voir Mœhol, *Expos. de la Doc. cath.*